



Département AMIANTE
89 rue de Paris – 71530 CHAMPFORGEUIL

Adresse postale :
B.P. 20 - 71102 CHALON-SUR-SAÔNE CEDEX
Téléphone 03.85.46.84.79 - Télécopie 03.85.46.84.75

rapport : **99 A257 0482 02 CM**

La résidence SDC Villemomble
34 Bd d'Aulnay
93250 VILLEMOMBLE

à l'att. du cabinet U.S.C.I.F

RAPPORT DE DIAGNOSTIC AMIANTE BÂTIMENT

Date rapport : Le 15/11/99

Mission : Visite de bâtiment, recherche et évaluation des applications amiante en place
selon les décrets 96-97 du 07 février 1996 et 97-855 du 12 septembre 1997.

Commande : Lettre du 04/08/99

Date de visite : Le 18/10/99

Endroit d'intervention : La résidence SDC Villemomble - 34 Bd d'Aulnay
93250 VILLEMOMBLE

Effectuée par

AVOVENTES

Ce rapport contient 3 pages

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.
La reproduction d'extrait est interdite sans l'accord préalable de AIB-VINÇOTTE INTERNATIONAL s.a.*

1. Introduction.

Ce rapport concerne la visite effectuée par notre technicien L. AVOVENTES le 18/10/99 dans La résidence SDC Villemomble - 34 Bd d'Aulnay 93250 VILLEMOMBLE.
Cette visite avait pour but l'inspection visuelle du bâtiment de manière à en dresser le diagnostic amiante selon le décret 96-97 du 07 février 1996 et 97-855 du 12 Septembre 1997.

Cette intervention est prestée à la demande du cabinet U.S.C.I.F.

2. Méthode.

- a) Les différents locaux de l'immeuble sont visités de manière à y repérer les éventuelles applications de calorifugeage, de flocage ou de faux plafond.
- b) Lorsqu'une application se rapportant aux décrets 96-97 ou 97-855 est détectée, une localisation de celle-ci est effectuée au moyen d'un bref descriptif, d'une photographie, d'un repaire sur place, ...
- c) En suite un échantillonnage du matériau suspecté est effectué de manière à vérifier en nos laboratoires si celui-ci contient effectivement de l'amiante; si oui de quelle variété et en quelle proportion.
- d) Quand la présence d'amiante est identifiée dans le matériau, la grille d'évaluation de l'état de conservation reprise en annexes du décret 96-97 est dressée pour chaque application présente par zone homogène.
De cette grille découle le suivi légalement recommandé de surveillance, protection ou neutralisation du matériau amianté.

Soit, lorsque le score obtenu est de :

- Score de 1 : Contrôle périodique de l'état de conservation dans un délai maximum de trois ans.
- Score de 2 : Mesurage du niveau d'empoussièrement de l'atmosphère au moyen de comptage des fibres en Microscopie Electronique à Transmission.
- Score de 3 : Travaux appropriés à engager dans un délai de 12 mois.

3. Echantillonnage.

L'échantillon a été pris à l'endroit suivant :

référence AVI	endroit d'échantillonnage	Type d'échantillonnage
/	/	/

4. Résultat.

Les résultats sont repris dans le tableau suivant :

référence AVI	Fibres identifiées			Autres fibres *
	chrysotile	amosite	crocidolite	
/	/	/	/	/

A : moins que 1 % volumétrique

B : entre 1 en 50 % volumétrique

C : plus de 50 % volumétrique

5. Conclusion.

Après la visite effectuée ce 18/10/99 dans La résidence SDC Villemomble - 34 Bd d'Aulnay 93250 VILLEMOMBLE, nous pouvons conclure que les parties communes et techniques ne présentent aucune application de matériau amianté concernée par les décrets 96-97 du 07 février 1996 et 97-855 du 12 Septembre 1997.

Observation : Néant

Pour le Directeur du laboratoire agréé,

AVOVENTES

ATTESTATION



La résidence SDC Villemomble situé/e 34 Bd d'Aulnay 93250 VILLEMOMBLE
inspecté, en ses parties communes et techniques, dans le cadre de l'application
des décrets 96.97 du 07.02.1996 et 97-855 du 12.09.1997 relatifs à la protection de
la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

DIAGNOSTIC

effectué par **AIB VINÇOTTE INTERNATIONAL**, le 18/10/99
faisant l'objet d'un PV consigné dans le compte-rendu référencé 99 A257 0482 02 CM
Celui-ci conclut que le bâtiment ne présente pas de risque sanitaire lié à l'amiante.

Fait à CHALON sur SAÔNE, le 15/11/99

DEPARTEMENT RISQUE AMIANTE
B.P. 20 - CHAMPROGEBUIL

71102 CHALON SUR SAÔNE CEDEX
Tél. 03 85 46 84 79 - Fax : 03 85 46 84 75



Responsable Projet Amiante